



CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Dans le cadre de la loi sur la culture du chanvre et selon l'arrêt de l'union européenne celle-ci précise que les variétés de "chanvre cultivé" doivent avoir un taux de tétrahydrocannabinol (THC) inférieur à 0,3 %

La société Green Carpathes Corp atteste de la conformité de ses produits, certifiés sans HHC et certifie aussi que les variétés de chanvre utilisées sont bien issues des semences référencées par l'union européenne.

- Nom commercial: Suprême Widow
- Type (Fleur, résine, huile, etc...): Fleur
- Numéro de lot: V563B1
- Numéro et date d'analyse: 9000000020641 du 20-12-2022
- Semence utilisée: Ferimon 12
- DDM: 2025-01

Cachet commercial

SAS GREEN
CARPATHES CORP
2222 Route de Grasse 06600 Antibes
Siret: 884 249 335 00024
TVA: FR68 884 249 335



RAPPORT D'ANALYSE DES CANNABINOÏDES

Analyse No. : 900000020641

Date de réception : 20/12/2022

Date d'analyse : 20/12/2022

QR Code

CILAB

14 Rue Zone Industrielle La Vallière
06730 Saint-André-de-la-Roche

Téléphone: +33(0)422136031

Email: contact@cannabislab.fr

Web: <https://www.cannabislab.fr>

Client:

Green Carpathes Corp

LE RÉGENCY - 113 BD DU PRESIDENT WILSON
06160 ANTIBES

Echantillon

Nom Commercial : **Suprême Widow**
Type : **Fleurs**
Génétique : **Ferimon 12**
Batch B/B :
N°Lot : **V558B1 et V563B1**
Origine :
Poids de l'échantillon reçu [g]* : **10.78**
Date : **20/12/2022**

Abr.	Substance	Taux	Imprécision	Unit.
T-CBD	Total cannabidiol (CBD+CBDA)	14.363	0.028	w/w %
CBD	Cannabidiol	0.754	0.002	w/w %
CBD-A	Acide cannabidiol	15.518	0.031	w/w %
T-THC	Total Tetrahydrocannabinol (THC-9+THCA)	0.269	0.002	w/w %
THC-9	Tetrahydrocannabinol	0.005	0.001	w/w %
THC-A	Acide Tetrahydrocannabinol	0.301	0.001	w/w %
THC-V	Tetrahydrocannabivarine	N/D	-	w/w %
THC-8	Delta 8 Tetrahydrocannabinol	0.000	0.001	w/w %
CBG	Cannabigerol	0.104	0.001	w/w %
CBN	Cannabinol	0.371	0.001	w/w %
CBC	Cannabichromene	0.149	0.001	w/w %
CBD-V	Cannabidivarine	0.220	0.001	w/w %
CBT	Cannabitriol	N/D	-	w/w %

Responsable
Dr Mickael Kessler



"N/D" : La valeur mesurée était inférieure à la limite de détection.

La méthode d'analyse : HPLC (Chromatographie Liquide Haute Performance).

Pour le calcul de la somme du THC et du THCA, le résultat pour l'acide a été multiplié par un facteur de 0,877; dans le cas du CBD et du CBDA, par un facteur de 0,877. Toutes les méthodes de mesure ont été calibrées et contrôlées avec un matériel référencé et certifié. L'analyseur (HPLC) est utilisé et entretenu conformément aux directives du fabricant européen.

La modification de ce rapport d'analyse est interdite et punie par la loi selon l'article 441-1 du code pénal français.

****scanner le Qr code pour vérifier l'authenticité de ce document**